



Dechoir l'autorité parentale

Par **sylviane**, le **25/01/2008** à **16:32**

je vis seule avec mon fils de 5 ans et si il m'arrive quelque chose
j'aimerais s'avoir si je fais faire une enquete par une assistante sociale pour prouver que le pere
de mon fils ne peut pas s'occuper de son enfant à temps plein car il est malade alcoolique si
cela suffit pour que son autorité parental soit enleve en sachant que pour l'instant nous ne
sommes pas passes devant un jugement on c'etait entendu à l'amiable pour que se soit moi
qui en ait la garde
merci de votre reponse, car il est très dur d'avoir des attestations pour prouver l'alcoolisme
d'une personne, et une enquete serait peut être la meilleures
d'avance merci